

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2694

5 novembre 2012

SOMMAIRE

Algae-Tech Holdings S.A.	129304	Novorossiysk Port Capital S.A.	129300
Banjo S.A.	129266	POLUX Luxembourg S.à r.l.	129310
BCS Gérance s.à r.l.	129302	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.	129288
Domco S.à r.l.	129311	Richbourg Invest S.A.	129300
EATG Sàrl	129279	Rosneft Capital S.A.	129301
ECF Maisach Logistics S.à r.l.	129292	Rumba S.A.	129302
European Truck Service Corporation S.A.	129274	Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A.	129301
FAGE Luxembourg S.à r.l.	129305	Russian Mortgages Capital S.A.	129302
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	129306	Russian Standard Finance S.A.	129310
Fiduciaire Générale du Nord S.A.	129279	S CAFÉ s.à r.l.	129310
Finance et Garanties S.A.	129305	Seaside S.A.	129300
Financière Prooftag S.A.	129303	Secapital S.à.r.l.	129311
Guardian Europe S.à r.l.	129305	Sefi One S.A.	129301
Immobilière EDEN Sàrl	129305	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	129310
Infor-ID S.A.	129309	SOF MER Holdings S.à.r.l.	129311
Kingsford S.à r.l.	129304	Sopimo S.A.	129300
Knightlights Property S.A.	129306	SPS Platin Securitisation S.A.	129312
Koch CTG S.à r.l.	129303	Stratego International	129311
LeaseFin No 1 S.A.	129309	Synthesis Group S.A.	129304
Lion/Katsu Investments S.à r.l.	129285	T2 Capital Finance Company S.A.	129312
Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	129280	Tarsy SA	129301
Massalia Shopping Centre S.à r.l.	129309	Teleflex Research S.à r.l.	129304
Mermaid Capital S.A.	129312	Unicity X Kings Cross S.à r.l.	129266
Meyers S.A.	129309	UniCredit Luxembourg S.A.	129312
Murex International Luxembourg S.A. ..	129287	Vendome Investissement S.A.	129304

Banjo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 125.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132412/9.

(120174885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Unicity X Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.911.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is located at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.301, with a share capital of EUR 13,300.-,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Unicity X Kings Cross S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-).

The amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 18,910.50.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Martin David GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.301, avec un capital social de EUR 13.300.-, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Unicity X Kings Cross S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) représenté par quinze mille (GBP 15.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III Unicity Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-).

La somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 18.910,50.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Monsieur Martin David GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2012. Relation GRE/2012/3356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012132942/423.

(120174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

European Truck Service Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.009.

L'an deux mille douze, le vingt septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "European Truck Service Corporation S.A.", en abrégé "EUTRUSCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-5324 Contern, 1a, rue des Chaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26009 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 250 du 12 septembre 1987,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 592 du 19 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand CONRARDY, administrateur de société, demeurant à L-7432 Goseldange, 138, route de Mersch.

Le Président désigne Monsieur Alphonse CONRARDY, administrateur de société, demeurant à L-2149 Luxembourg, 84, rue Emile Metz, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Emile FERRO, administrateur de société, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 27, rue de Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constat que les cent soixante (160) actions représentatives du capital social de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze Euros et quatre-vingt-deux Cents (198.314,82 EUR) sont actuellement libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%);

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze Euros et quatre-vingt-deux Cents (198.314,82 EUR) à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable, moyennant dispense aux actionnaires de libérer la partie non libérée du capital social de la Société;

3. Adoption pour la Société d'une durée illimitée;

4. Modification de l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

5. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

6. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les cent soixante (160) représentatives du capital social de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze Euros et quatre-vingt-deux Cents (198.314,82 EUR) sont actuellement libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%), de sorte à ce que la Société dispose d'un capital libéré à hauteur de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze Euros et quatre-vingt-deux Cents (198.314,82 EUR) à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable, moyennant dispense aux actionnaires de libérer la partie non libérée du capital social de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- d'adopter pour la Société d'une durée illimitée;
- de modifier l'objet social en y ajoutant l'alinéa reproduit ci-avant sous le point 4 de l'ordre du jour;
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et
- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "European Truck Service Corporation S.A.", en abrégé "EUTRUSCO S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction, location, ou de toute autre manière, de propriétés immobilières et de baux emphytéotiques et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Elle peut aussi s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de l'objet social.

Elle peut également agir comme agent ou courtier pour toute personne, firme ou société, entreprendre et exécuter tous sous-contrats et agir aussi dans toute affaire de la société par l'intermédiaire d'agents, courtiers, sous-contractants ou autres, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Contern (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (99.157,41 EUR), représenté par cent soixante (160) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Avant toute cession d'actions, le cédant doit informer les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix convenu avec le cessionnaire.

Les autres actionnaires seront en droit d'exercer un droit de préférence sur les actions destinées à la vente.

En cas d'intérêt de plusieurs actionnaires à la reprise des actions, les actions destinées à la vente pourront être achetées par eux proportionnellement aux actions qu'ils détiennent déjà dans la société. La décision d'acheter des actions offertes devra être prise par l'actionnaire, sous peine de forclusion, endéans la quinzaine de la notification.

En cas de désaccord sur le prix de vente, la cession sera faite au prix d'émission des actions. Le prix définitif sera arrêté sur l'avis d'un collège d'arbitres fonctionnant suivant les règles des articles 1006 et suivants du code de procédure civile. Cet avis sera émis endéans ta quinzaine et sera accepté comme exécutoire par les parties.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Toutefois tout acte d'hypothèque nécessite l'accord préalable unanime de tous les actionnaires constaté dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 13. La Société est en toutes hypothèses valablement engagée (i) par les signatures conjointes du président et d'un autre membre du conseil d'administration ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CONRARDY, A. CONRARDY, E. FERRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44423. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132534/275.

(120174731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

—
Extrait des résolutions prises en date du 26 septembre 2012

Il résulte des résolutions des associés en date du 26 septembre 2012 que les associés ont décidé de révoquer Ian Smith de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 26 septembre 2012.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Damien Nussbaum

Gérant

Référence de publication: 2012132536/14.

(120174883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Fiduciaire Générale du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.717.

—
L'an deux mille douze, le vingt septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fiduciaire Générale du Nord S.A., ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.717, constituée le 28 novembre 1996 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C 86 du 28 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 4 mai 2001, publié au Mémorial C 1157 du 13 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine GRUNDHEBER, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.600 (trois mille six cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, «l'Assemblée», de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des règles de représentation de la Société à l'égard des tiers en donnant à l'article 12 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins celle d'un administrateur de signature «B».

Toutefois, pour des opérations d'un montant inférieur ou égal à €5.000,- (cinq mille euros), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur, quelle que soit la catégorie de signature dont il relève.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les règles de représentation de la Société à l'égard des tiers en donnant à l'article 12 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins celle d'un administrateur de signature «B».

Toutefois, pour des opérations d'un montant inférieur ou égal à €5.000,- (cinq mille euros), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur, quelle que soit la catégorie de signature dont il relève.

La Société sera en outre représentée par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites des pouvoirs qu'il aura conférés et par celle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

La signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132565/61.

(120174747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 138.849 and incorporated under Luxembourg laws pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 13 May 2008, whose articles of association have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 17 June 2008, number 1496, page 71766 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on 7 February 2011 by notarial deed before Maître Francis Kessler, pre-named, published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 3 June 2011, number 1198, page 57477.

The meeting was chaired by Mr. Arnaud Schneider, employee, residing professionally in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, who appointed Ms Rosa Villalobos, employee, residing professionally in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, as secretary. The meeting designated Mr. David Remy, employee, residing professionally in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's subscribed capital is set at EUR 97,092.- (ninety-seven thousand ninety-two Euro) divided into 97,092.- (ninety-seven thousand ninety-two) shares, with a par value of EUR 1 (One Euro) each.

II. The Company's authorized capital is set at EUR 52,908.- (fifty-two thousand nine hundred and eight Euro) divided into 52,908.- (fifty-two thousand nine hundred and eight) shares, with a par value of EUR 1 (One Euro) each

III. All the shareholders of the Company are represented at the meeting. The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented shareholders and by the members of the bureau of the meeting, have been signed by the proxy and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

IV. It appears from said attendance list that all the shares in issue are represented at the present general meeting of shareholders and the shareholders declare that (i) they consider themselves duly convened, (ii) they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, and (iii) they have received a draft of the Articles with the proposed amendments and restatements to be considered during this meeting.

V. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision (i) to remove the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more directors of class A or of class B, (ii) consequently, to amend the procedure regulating the meetings of the board of directors and in particular, the majority and quorum requirements, the delegation of powers by the board of directors and the representation of the Company and (iii) consequently to amend and restate previous articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 of the Articles;

2. Considering the foregoing, decision to amend articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **11.1.** In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by at least three directors who need not be Shareholders. The directors will constitute a board of directors (the "Board of Directors")."

" **12.3.** The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage".

" **12.4.** Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a majority of votes of the Directors present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote".

" **14.1.** The Board of Directors or any two directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine".

" **14.2.** The Board of Directors or any two directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments".

" **15.1.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the joint signature of two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power".

3. Considering the foregoing, to acknowledge the subsequent composition of the Board of Directors as follows:

Rosa Villalobos, Chairperson and director;

Charles Roemers, Director;

Jean-Francois Trapp, Director;

Stephen Murphy, Director;

Bruno Angles, Director.

4. Decision to appoint PricewaterhouseCoopers S.a r.l., having its registered office at 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company for the financial periods starting with the financial period ending 31 March 2011 to the financial period ending 31 March 2014; and

5. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholders took the following resolutions:

1. First resolution

The shareholders represented RESOLVE to (i) REMOVE the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more directors of class A or of class B, (ii) consequently, AMEND the procedure regulating the meetings of the board of directors and in particular, the majority and quorum requirements, the delegation of powers by the board of directors and the representation of the Company and (iii) consequently AMEND and RESTATE previous Articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1.

2. Second resolution

Considering the foregoing, the shareholders represented RESOLVE to AMEND articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 11.1. In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by at least three directors who need not be Shareholders. The directors will constitute a board of directors (the "Board of Directors")."

" 12.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage".

" 12.4. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a majority of votes of the Directors present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote".

The Board of Directors or any two directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine".

" 14.2. The Board of Directors or any two directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments".

" 15.1. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the joint signature of two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power".

3. Third resolution

Considering the foregoing, the shareholders represented RESOLVE to acknowledge the subsequent composition of the Board of Directors:

Rosa Villalobos, Chairperson and director, with professional address in L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II

Charles Roemers, Director, with professional address in L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit,

Jean-Francois Trapp, Director, with professional address in L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit,

Stephen Murphy, Director, with professional address in Ropemaker Place 28 Ropemaker Street London, EC2Y 9HDUK,

Bruno Angles, Director, with professional address in F-75008 Paris, 41, avenue Georges V

4. Fourth resolution

The shareholders represented RESOLVE to APPOINT PricewaterhouseCoopers S.á r.l., having its registered office at 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company for the financial periods starting with the financial period ending 31 March 2011 to the financial period ending 31 March 2014.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, sous-signé,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., société anonyme, soumise aux lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.849 et constituée selon le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand - Duché de Luxembourg) le 13 mai 2008, dont les statuts ont été

publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 juin 2008, sous le numéro 1496, page 71766 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 7 février 2011 en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, ci-avant désigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 juin 2011, sous le numéro 1198, page 57477.

L'assemblée est présidée par M. Arnaud Schneider, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé Mme Rosa Villalobos, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire. L'assemblée générale a élu M. David Remy, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et requit le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 97.092,- (quatre-vingt dix-sept mille quatre-vingt douze euros), représenté par 97.092,- (quatre-vingt dix-sept mille quatre-vingt douze) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

II. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 52.908,- (cinquante-deux mille neuf cent huit euros), représenté par 52.908,- (cinquante-deux mille neuf cent huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

III. Que tous les actionnaires de la Société sont représentés à l'assemblée générale. Le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, contrôlée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres de bureau, a été signée par le mandataire et les membres du bureau.

Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

IV. Que, comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des actions est représenté à la présente assemblée générale et les actionnaires déclarent (i) avoir été valablement convoqués, (ii) avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et (iii) avoir examiné le projet de statuts de la Société avec les modifications et refontes proposées à considérer lors de la présente réunion.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision (i) de supprimer la possibilité de répartition des membres du conseil d'administration en un ou plusieurs administrateurs de classe A ou de classe B, (ii) de modifier la procédure régissant les conseils d'administration et en particulier, la majorité et quorum requis, la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration et la représentation de la Société et (iii) par conséquent, de modifier les articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 des Statuts;

2. En conséquence de ce qui précède, décision de modifier les articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 des Statuts qui de ce fait auront la teneur suivante:

" **11.1.** En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par trois administrateurs au moins, Actionnaires ou non. Les administrateurs constituent le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration")."

" **12.3.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite".

" **12.4.** Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des votes exprimés des Administrateurs. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante".

" **14.1.** Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs pourra(ont) déléguer ses(leurs) pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera".

" **14.2.** Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs, pourra(ont) également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments".

" **15.1.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir".

3. En conséquence de ce qui précède, noter la nouvelle composition du Conseil d'Administration, comme suit:

Rosa Villalobos, Présidente et administrateur;

Charles Roemers, Administrateur;

Jean-Francois Trapp, Administrateur;
Stephen Murphy, Administrateur;
Bruno Angles, Administrateur;

4. Décision de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice social qui s'est terminé au 31 mars 2011 à l'exercice social qui se terminera le 31 mars 2014; et

5. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT de SUPPRIMER la possibilité de répartition des membres du conseil d'administration en un ou plusieurs administrateurs de classe A ou de classe B, (ii) de modifier la procédure régissant les conseils d'administration et en particulier, la majorité et quorum requis, la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration et la représentation de la Société et (iii) par conséquence, de modifier les articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 des Statuts.

2. Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les actionnaires représentés DECIDENT de MODIFIER les articles 11.1, 12.3, 12.4, 14.1, 14.2 and 15.1 des Statuts qui de ce fait auront la teneur suivante:

" **11.1.** En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par trois administrateurs au moins, Actionnaires ou non. Les administrateurs constituent le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") "

" **12.3.** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite".

" **12.4.** Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des votes exprimés des Administrateurs. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante".

" **14.1.** Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs pourra(ont) déléguer ses(leurs) pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera".

" **14.2.** Le Conseil d'Administration ou deux Administrateurs, pourra(ont) également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments".

" **15.1.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir".

3. Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les actionnaires représentés NOTENT la nouvelle composition du Conseil d'Administration, comme suit:

Rosa Villalobos, Présidente et administrateur, résidant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II,

Charles Roemers, Administrateur, résidant professionnellement à L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit

Jean-Francois Trapp, Administrateur, résidant professionnellement à L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit

Stephen Murphy, Administrateur, résidant professionnellement à Ropemaker Place 28 Ropemaker Street London, EC2Y 9HDUK,

Bruno Angles, Administrateur, résidant professionnellement à F-75008 Paris, 41, avenue Georges V

4. Quatrième résolution

Les actionnaires représentés DECIDENT de NOMMER PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice social qui s'est terminé au 31 mars 2011 à l'exercice social qui se terminera le 31 mars 2014.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE A ETE LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de les dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Villalobos, Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. Relation: EAC/2011/8611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012132713/264.

(120174699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 465.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mabel Bidco Limited, a company incorporated in England and Wales, having its registered office at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom and registered under number 7556525,

duly represented by Mrs. Sabine PERRIER, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said power, signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company («société à responsabilité limitée») "Lion/Katsu Investments S.à r.l.", with registered office à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg »), section B, under the number 104962, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated originally under the name of Salmoneus Investments, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 15th of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 271 of the 25th of March 2005. The articles of incorporation have been amended several times and the last time by a deed of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette on the 25th of July 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2701 of the 7th of November 2011.

2.- That the corporate capital is set at four hundred and sixty-two thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 462,550.-) divided into ten thousand (10,000) shares of category A (collectively, the A Shares and individually an A Share), two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B (collectively, the B Shares and individually a B Share), six hundred nineteen (619) shares of category C (collectively, the C Shares and individually a C Share), one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) shares of category C1 (collectively, the C1 Shares and individually a C1 Share) and seven hundred seventy-two (772) shares of category D (collectively, the D Shares and individually a D Share), two thousand three hundred fifteen (2,315) shares of category D1 (collectively, the D1 Shares and individually a D1 Share), and six hundred and fifty-eight (658) shares of category E (collectively, the E Shares and individually a E Share) each in registered form with a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) and subscribed and fully paid-up.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner ("Sole Shareholder") of all the shares of the Company.

4.- That the activity of the Company has ceased, and that the appearing, represented as said before, resolves in an extraordinary general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

5.- That the Sole Shareholder, has designated, Mrs. Sabine PERRIER, born on April 22, 1959 in Thionville (F), residing professionally in L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, as liquidator of the Company, who has accepted the mission in accordance with the provisions set forth by the law of 10th August 1915 as modified on commercial companies;

6.- That the liquidator, in her capacity, has requested the officiating notary to authenticate her declaration that (i) the Company has a positive net asset value though the loss incurred in accordance with the financial statements to the year ended 7th September 2012 as enclosed; (ii) the liabilities of the Company have been settled and (iii) the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned. The liquidator furthermore declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities. As a consequence thereof, all the liabilities of the company are paid and the remaining assets shall be transferred to the Sole Shareholder.

7.- That the declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix and issued by Mr Stephan LE GOUEFF, lawyer, born on 14 December 1958 in Montreal (Canada), professionally with address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, acting as auditor to the liquidation designated by the Sole Shareholder.

8.- That the liquidation of the Company is done and finalised.

9.- That full discharge is granted to (i) the Company's Managers for their respective duties to date, (ii) the liquidator and (iii) the auditor to the liquidation.

10- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at eight hundred and fifty Euro.

The amount of the capital is valued at EUR 580,220.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mabel Bidco Limited, une société constituée en Angleterre, ayant son siège social à Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 7556525,

ici représentée par Madame Sabine PERRIER, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Lion/Katsu Investments S.à r.l.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104962, (ci-après dénommée la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination de Salmoneus Investments, S.à r.l. constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 25 mars 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2701 du 7 novembre 2011.

2.- Que le capital social est fixé à quatre cent soixante-deux mille cinq cent cinquante livres sterling (GBP 462.550,-), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de classe A et individuellement une Part Sociale de classe A), deux mille deux cent quatre-vingt-une (2.281) parts sociales de classe B (collectivement les

Parts Sociales de classe B et individuellement une Part Sociale de classe B), six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C (collectivement les Parts Sociales de classe C et individuellement une Part Sociale de classe C), mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1 (collectivement les Parts Sociales de classe C1 et individuellement une Part Sociale de classe C1), et sept cent soixante-douze (772) parts sociales de classe D (collectivement les Parts Sociales de classe D et individuellement une Part Sociale de classe D), deux mille trois cent quinze (2.315) parts sociales de classe D1 (collectivement les Parts Sociales de classe D1 et individuellement une Part Sociale de classe D1), et six cent cinquante-huit (658) parts sociales de classe E (collectivement les Parts Sociales de classe E et individuellement une Part Sociale de classe E) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

3.- Que l'associée unique est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que l'associée unique a désigné Madame Sabine PERRIER, née le 22 avril 1959 à Thionville (F), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, comme liquidateur de la Société, laquelle a accepté la mission suivant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

6.- Que le liquidateur de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations que (i) la Société a une valeur d'actif net positive, malgré la perte subie suivant les états financiers clos au 7 septembre 2012 ci-annexés; (ii) le passif de la Société est réglé et (iii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'associée unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'associée unique.

7.- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, établi par Monsieur Stéphane LE GOUEFF, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, désigné "commissaire-vérificateur" par l'associée unique de la Société.

8.- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

9.- Que décharge pleine et entière est accordée (i) aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour, (ii) au liquidateur et (iii) au commissaire vérificateur de la liquidation.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à huit cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 580.220,-.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine PERRIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012132687/137.

(120174706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012132763/10.

(120174886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.525.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 101698 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.525, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 4 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 2418 dated 8 October 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 8 June 2012, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 425,000 (four hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 425,000 (four hundred twenty-five thousand United States Dollars) to USD 4,025,000 (four million twenty-five thousand United States Dollars) by the issue of 3,600,000 (three million six hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan Drilling (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 425,000 (four hundred twenty-five thousand United States Dollars) to USD 4,025,000 (four million twenty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 3,600,000 (three million six hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The subscription for the New Shares has been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below which is now at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a receivable in an amount of USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 3,600,000 (three million six hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated August 16th, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Thomas P. Burke, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;
- b) Mr. William H. Wells, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;
- c) Mr. M.C. Johannes Weijermans, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- d) Mr. Robert van't Hoef, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager,

all represented here by Ms. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included within the aforementioned Statement of Contribution Value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited: 4,025,000 (four million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 4,025,000 (four million twenty-five thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 4,025,000 (four million twenty-five thousand United States dollars), represented by 4,025,000 (four million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR three thousand (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 101698 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «RDC Offshore Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.525, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, le 4 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2418 daté du 8 octobre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 8 juin 2012, pas encore publié au Mémorial C.

II.- Les 425.000 (quatre cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.600.000 USD (trois millions six cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 425.000 USD (quatre cent vingt-cinq mille Dollars Américains) à 4.025.000 USD (quatre millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 3.600.000 (trois millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune devant être payées par voie d'apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Drilling (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.600.000 USD (trois millions six cent mille Dollars Américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de 425.000 USD (quatre cent vingt-cinq mille Dollars Américains) à 4.025.000 USD (quatre millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 3.600.000 (trois millions six cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être entièrement libérées par voie d'apport en nature fait par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

La souscription des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement payée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature décrit ci-dessous, lequel apport se trouve désormais à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance d'un montant de 3.600.000 USD (trois millions six cent mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 3.600.000 USD (trois millions six cent mille Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une Déclaration de la Valeur de l'Apport datée du 16 août 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) M. Thomas P. Burke, avec adresse professionnelle sise au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) M. William H. Wells, avec adresse professionnelle sise au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) M. M. C. Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle sise au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- d) M. Robert van't Hoef, avec adresse professionnelle sise au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Sophie Henryon, susnommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée contenue dans la Déclaration de la Valeur de l'Apport citée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, ils acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited: 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire acte que les 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 4.025.000 USD (quatre millions vingt-cinq mille Dollars Américains), représenté par 4.025.000 (quatre millions vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à environ 3.000,- EUR (trois mille Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé devant l'assemblée, celle-ci a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012132838/221.

(120174771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

ECF Maisach Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 171.931.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.353,

represented by Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF Maisach Logistics S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and partownership rights (Teileigentumsrechte)) and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.

- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg. en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Maisach Logistics S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les "Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avois de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents

euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
- Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MACKIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13078. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012133154/422.

(120175474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012132845/14.

(120174889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Seaside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.043.

Messieurs Régis DONATI, Robert REGGIORI et Jacopo ROSSI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Jean-Marc HEITZ démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEASIDE S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012132886/15.

(120174879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sopimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2C, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 97.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132907/10.

(120174884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132773/13.

(120174894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012132891/11.

(120174893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Tarsy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.240.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARSY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012132925/11.

(120174890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Rosneft Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.487.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132834/13.

(120174897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Russian Mortgage Backed Securities 2008-1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.133.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132835/13.

(120174899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Rumba S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.399.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132853/13.

(120174898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Russian Mortgages Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.212.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2012132836/13.

(120174900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

BCS Gérance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.864.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATRE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée BCS Gérance S.à.r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section n° B 37864,

constituée par acte reçu par-devant Tom METZLER en date du 21 août 1991, publié au Mémorial C n° 371 du 8 octobre 1991 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2012, publié au Mémorial C n° 477 du 23 février 2012, avec un capital de trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick CASTEL, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stergios PAPAGEORGIOU, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick CASTEL, prénommé.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 1.240 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Constatation de la cession de toutes les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales intervenue le 31 juillet 2012 entre la société KAPA PARTICIPATIONS S.A et la société EMBIMA PARTICIPATIONS S.A. avec effet au 31 août 2012.

2) Divers.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 1.240 parts sociales faite par KAPA PARTICIPATIONS S.A., inscrite au RCS Luxembourg numéro B 36959, ayant son siège social à 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg, intervenue en date du 31 juillet 2012 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition au aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais détenu comme suit:

- EMBIMA Participations SA à raison de:	<u>1.240 parts sociales</u>
TOTAL:	1.240 parts sociales

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. CASTEL, S. PAPAGEORGIOU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 octobre 2012. Relation: RED/2012/1318. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 octobre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012132413/59.

(120174807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Financière Prooftag S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.284.

Extrait de la résolution circulaire des membres du Conseil d'Administration de Financière Prooftag S.A., signée le 9 octobre 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité de ses membres, de la démission de Monsieur Thierry Deflandre en date du 18/07/2012 en sa qualité d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Francis Bourrières et Clément Kaiser ainsi que Delagnes Location et Services S.A.S.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012132580/15.

(120174910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 octobre 2012 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés pour une durée illimitée:

Gérants:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 à San Salvador de Jujuy, Argentine, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant-délégué:

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012132678/26.

(120174905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

**Teleflex Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kingsford S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132920/11.

(120174908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132950/10.

(120174911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Algae-Tech Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132337/10.

(120174918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Synthesis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 70.831.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012132917/10.

(120174916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

FAGE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.651.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} octobre 2012, l'associé unique de la Société a cédé, avec effet au 1^{er} octobre 2012, les 20.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à FAGE International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.645.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAGE Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012132571/16.

(120174919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Finance et Garanties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132577/9.

(120174755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.428.327,16.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 13 juillet 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la Société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 118509, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pour Guardian Europe S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2012132610/18.

(120174743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Immobilière EDEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schiffange, 108, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 105.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132641/9.

(120174719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 33.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.500.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132677/13.

(120174925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 254.800.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.760.

—
In the year two thousand and twelve, on the second of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted on the 1st of October 2009, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 148.760, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2204 dated 11th November 2009 and having a share capital of EUR 221,500,000 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of 25th September 2012 enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is composed by the sole member, "FFH Financial Holding S.A.", a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 61.605, here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated given to her in October 2012.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of thirty-three million three hundred thousand euros (EUR 33,300,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred twenty-one million five hundred thousand euros (EUR 221,500,000.-) to two hundred fifty-four million eight hundred thousand euros (EUR 254,800,000.-) by the issue of thirty-three million three hundred thousand (33,300,000) new share-quotas with a par value of one euros (EUR 1.-) each.

2.- Agreement of subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new share-quotas by a contribution in kind consisting in a waiver of an unquestionable claim due for immediate payment and existing against the Company.

3.- Acceptance by the managers of the Company.

4.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action. After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the issued share capital by an amount of thirty-three million three hundred thousand euros (EUR 33,300,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred twenty-one million five hundred thousand euros (EUR 221,500,000.-) to two hundred fifty-four million eight hundred thousand euros (EUR 254,800,000.-) by the issue of thirty-three million three hundred thousand (33,300,000) new share-quotas with a par value of one euros (EUR 1.-), to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestionable claim due for immediate payment and existing against the Company.

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all the new share-quotas by FFH Financial Holding S.A., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment.

Furthermore intervenes the aforementioned FFH Financial Holding S.A., here represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe the thirty-three million three hundred thousand (33,300,000) new share-quotas and to have them fully paid up by irrevocable waiver of two claims against the Company amounting to thirty-three million three hundred thousand euros (EUR 33,300,000.-).

The evidence of existence, and of the amount of such claims and of the renunciation has been given to the undersigned notary by production of an interim balance sheet of the Company where the aforesaid claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and, by a certificate of acknowledgement of claims and a certificate of renunciation to the claims signed by the authorized representatives of the contributing company.

Third resolution

Thereupon intervene Ronald Schokking, Leo de Waal and EEMC S.ar.l., Managers of the Company, here represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a power of attorney granted to her.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, all expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment, on production of a statement of contribution value which will remain attached herewith.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 8 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 254,800,000.- (two hundred fifty-four million eight hundred thousand euros), represented by 254,800,000 (two hundred fifty-four million eight hundred thousand) shares of EUR 1.- (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B sous le numéro 148.760, constituée suivant acte reçu le 1^{er} octobre 2009 avec un capital social du EUR 221,500,000.-, publié au Mémorial C, Registre Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2204 du 11 novembre 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte en date du 25 septembre 2012 reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, prénommé, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «FFH Financial Holding S.A.», une société régie par le droit Luxembourgeois et ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 61.105 ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en octobre 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 33.300.000 (trente-trois millions trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 221.500.000,- (deux cent vingt-et-un millions cinq cent mille euro) à EUR 254.800.000,- (deux cent cinquante-quatre millions huit cent mille euro), par l'émission de 33.300.000 (trente-trois millions trois cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

2.- Agrément de la souscription, intervention du souscripteur et libération intégralement par renonciation à due concurrence d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société.

3.- Acceptation de la gérance.

4.- Modification des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 33.300.000,-(trente-trois millions trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 221.500.000,- (deux cent vingt-et-un millions cinq cent mille euros) à EUR 254.800.000,-(deux cent cinquante-quatre millions huit cent mille euros), par l'émission de 33.300.000 (trente-trois millions trois cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à de deux créances certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles par:

FFH Financial Holding S.A., précité,

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes FFH Financial Holding S.A., précitée, ici représenté par Madame Sara Lecomte, pré-nommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 33.300.000 (trente-trois millions trois cent mille) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de deux créances certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de ces même créances à concurrence de EUR 33.300.000,- (trente-trois millions trois cent mille euros).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant desdites créances et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société luxembourgeoise, par un certificat d'évaluation de l'apport signé par les gérants de la société luxembourgeoise, par un certificat d'évaluation de l'apport ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les représentants de la société apporteuse.

Troisième résolution

Sont alors intervenus Ronald Schokking, Leo de Waal et EEMC S.à.r.l., gérants de la Société, ici représentés par Madame Sara Lecomte, pré-nommée, en vertu d'un pouvoir lui-délivré.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité de la souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 254.800.000,- (deux cent cinquante-quatre millions huit cent mille euros) divisé en 254.800.000 (deux cent cinquante-quatre millions huit cent mille) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000,- (sept mille euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46323. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132562/157.

(120174618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Infor-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.077.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 26 juin 2012

La société de droit français FACE 2FOOD S.A.S. établie au 15, rue François Mousis à F-65000 Tarbes, immatriculée au Tribunal de Commerce de Tarbes (F) sous le numéro 522 991 363 est nommée en tant que nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane Gravelle. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

INFOR-ID S.A.

Référence de publication: 2012132654/15.

(120174921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 41.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.157.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132683/13.

(120174926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.914.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132714/11.

(120174717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 43.564.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt remplace le dépôt n°L110092808

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132751/10.

(120174704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.831.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132817/11.

(120174715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132855/13.

(120174692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

S CAFÉ s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue de Bender.

R.C.S. Luxembourg B 162.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour S-CAFÉ S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012132856/12.

(120174688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.699.775,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132863/11.

(120174714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Stratego International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.163.

—
Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 10 octobre 2012

1. La démission de Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach au poste de gérant principal est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2012132913/12.

(120174924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012132889/14.

(120174745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132905/11.

(120174713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Domco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.769.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11/10/2012.

Pour DOMCO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2012132517/12.

(120174936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SPS Platin Securitisation S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.571.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132911/13.

(120174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

T2 Capital Finance Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.383.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom «Anja WUNSCH» à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132940/13.

(120174695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

—
Das Unterschriftenverzeichnis der Gesellschaft, welchem der Vorstand der Gesellschaft am 9. Oktober 2012 zugestimmt hat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Oktober 2012.

UniCredit Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012132944/13.

(120174757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 50.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.836.

—
- Mme Anja LAKOUDI, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, prend le nom "Anja WUNSCH" à effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2012132728/13.

(120174929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.